

L'expérimentation de nouvelles techniques pour restaurer les berges

Le marais breton connaît une forte dégradation de ses berges. Les causes sont multiples. Les plus visibles sont les ragondins (cette espèce invasive crée des galeries qui provoquent l'effondrement des rives) le piétinement des bovins et, de plus en plus fréquemment, les écrevisses. Il faut également ajouter l'effet du batillage, vaguelette formée à la surface des eaux par le vent et exerçant une force érosive sur les rives. Enfin, le manque d'entretien régulier et un marnage inadapté accentuent l'impact de ces diverses causes.

Branchages installés par des particuliers pour protéger les berges notamment contre le batillage.



« Dans le cadre du Contrat Restauration Entretien, le syndicat mixte des marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer, les maîtres d'ouvrage, le Forum des Marais Atlantique et les partenaires financiers se sont engagés dans une démarche expérimentale qui consiste à tester diverses techniques de restauration de berges. L'objectif est de trouver des alternatives aux techniques de tunages et d'enrochement généralement utilisées dans le marais. Il s'agit d'adapter les coûts aux enjeux, d'éviter l'uniformisation et la modification paysagère du marais, et d'améliorer la qualité biologique du milieu », témoigne Elisabeth Lemoine technicienne au syndicat.

L'étude lancée porte sur 4 zones test et différentes techniques seront appliquées afin de pouvoir comparer l'efficacité relative de chacune d'entre elles. Les techniques reposent toutes sur la plantation de végétaux héliophytes (roseaux, iris, ...) au niveau de la ligne d'eau. Cette plantation s'accompagne pour les méthodes les plus douces d'un compactage de la berge et/ou de la mise en place de peignes anti-

batillage et pour les secteurs à forte érosion de l'installation d'enrochements ou de pieux verticaux ou penchés, avec fagots de bois sous la ligne d'eau.

L'objectif de cette reconquête des berges est à la fois de garantir la pérennité du réseau hydraulique, les fonctions et les usages, mais aussi de favoriser la diversité écologique du marais. En fonction des résultats, plusieurs méthodes pourraient être retenues par la suite pour l'ensemble du marais.

Restaurer la qualité des eaux littorales et des coquillages

Conchyliculture, ostréiculture, pêche à pied, eaux de baignade, le littoral est soumis à de fortes pressions des usages liés à l'eau qu'il faut concilier tout en respectant la qualité du milieu. De plus, il devient urgent d'anticiper les nouvelles directives européennes sur l'eau.

Des profils de vulnérabilité des plages et des coquillages en gestation

A travers le contrat territorial de l'Agence de l'eau, les élus de la Baie de Bourgneuf ont affirmé leur volonté d'être « site pilote » pour répondre à la nouvelle directive européenne relative à la qualité des eaux de baignade et permettre le renforcement de la qualité des eaux coquillages. Ainsi, il est prévu de réaliser des profils de vulnérabilité des plages et des zones de coquillages sur la majeure partie du littoral du bassin versant.

Un profil de baignade au sens de la nouvelle directive européenne comprend un descriptif des caractéristiques physique, géographique et hydrographique de la zone de baignade. L'objectif est d'identifier et d'évaluer les sources éventuelles de pollution micro-biologique et les moyens pour y remédier. D'autres sources de pollution vont aussi être recherchées : les macro algues, les micro algues (phytoplancton) et les hydrocarbures.

En plus du profil de baignade, un dispositif de gestion prévisionnelle du risque de pollution à court terme doit être mis en place. Les élus devront être en mesure d'informer les usagers des plages et de leur expliquer les moyens et modes d'intervention mobilisés.



26 août 2008
Retour sur image :
la signature du Contrat
régional.



Le 26 août, les membres de la Commission locale de l'eau (Cle) et l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf ont signé leur premier contrat régional de bassin versant.

CALENDRIER DES PROCHAINS ÉVÈNEMENTS

Vendredi 21 novembre

L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, les maîtres d'ouvrage, les membres de la Cle se retrouveront avec l'Agence de l'eau pour signer le contrat territorial 2008-2012.



LA SYNTHÈSE DE L'OBSERVATOIRE

à disposition sur simple demande, transmis par mail au format PDF ou téléchargeable via le site internet :



www.marais-breton-baie-bourgneuf.com

COMITÉ DE RÉDACTION

Jacques Oudin
Hervé Ponthieux

CONCEPTION - RÉDACTION

Laurence Ramolino
Gwenaëlle Brument

GRAPHISME

Florence Le Rolland - REGARD sur

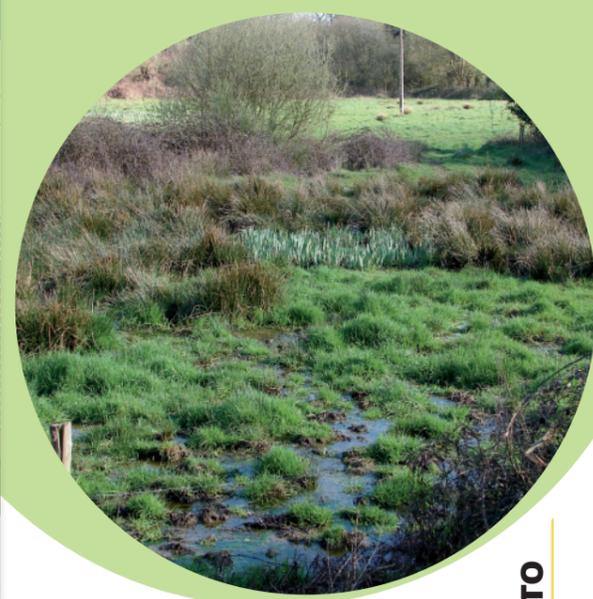
JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ
PAPIER CERTIFIÉ FSC

POUR NOUS CONTACTER

Animateur du Sage :
Hervé Ponthieux

Animateur de l'Observatoire :
Sébastien Chaigneau
Tél. 02 51 39 55 62

adbvbb@marais-breton-baie-bourgneuf.com



SOMMAIRE

Le Sage appliqué - P 2-3-4
DOSSIER C'EST PARTI !

Contrat régional du bassin versant
Contrat territorial de l'Agence de l'eau
Mémo Sage - P 4



LA LETTRE DU Sage

du Marais Breton
et du bassin versant
de la Baie de Bourgneuf

Bulletin d'information de la Cle sur la gestion et la qualité de l'eau

ÉDITO

Des contrats pour mettre en œuvre le Sage

Deux nouvelles dates marquent désormais l'histoire du Sage du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

Le 26 août dernier, avec Jean Pierre Le SCORNET, président de la commission Environnement du Conseil régional des Pays de la Loire et Philippe BOENNEC, Député Maire de Pornic, 1^{er} vice-président de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf, nous avons signé le Contrat régional de bassin versant (CRBV) pour la période 2007-2009.

Une signature qui sera suivie, le 21 novembre, par celle du Contrat territorial 2008-2012 de l'Agence de l'eau. Le premier à l'échelle Loire Bretagne qui, en raison de la richesse du territoire, la diversité des ressources et la multiplicité des usages, porte à la fois sur l'eau potable, les milieux aquatiques et l'assainissement.

Ces deux signatures interviennent après plusieurs mois de réflexion partagée pour élaborer des programmes d'actions globaux et cohérents pour l'ensemble du bassin versant.

Le Sage est un document de planification : il définit les orientations, les actions et les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Il est désormais indispensable d'entrer dans l'action concrète, c'est-à-dire dans la programmation pluriannuelle. C'est le rôle des contrats.

Ces outils doivent faciliter la mise en œuvre du Sage en aidant les maîtres d'ouvrage à réduire la dégradation des milieux aquatiques et littoraux. Pour autant, ces contrats n'auront de sens que si tous les acteurs s'engagent collectivement.

Car même si des actions de grandes ampleurs, tant pour l'assainissement collectif que pour les pollutions d'origines agricoles, ont été programmées, il est fort probable que ces deux contrats ne suffisent pas pour atteindre le bon état des eaux et que de nouveaux contrats soient nécessaires pour y aboutir.

Dans ce cadre, la démarche d'élaboration du prochain CRBV pour la période 2010-2012 devra être engagée avant l'été prochain.

Jacques OUDIN, Président de la Commission locale de l'eau

LES PARTENAIRES DU SAGE

Les communes et communautés de communes du bassin versant et



LES CONTRATS : L'ABOUTISSEMENT DE 20 ANS D'HISTOIRE

1989

- Lancement d'une démarche globale : Le Schéma de mise en valeur de la mer
- Création d'une structure : L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf

1993

- Lancement de la procédure Sage

1995

- Création de l'Observatoire de l'eau de la baie de Bourgneuf

1997

- Mise en place de la Commission locale de l'eau

1999

- Lancement de l'étude d'élaboration du Sage

2004

- Arrêté d'approbation du Sage

2007-2008

- Signature et engagement du Contrat régional de bassin versant 2007-2009 et du Contrat territorial 2008-2012 avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

LES CONTRATS ANIMÉS

La coordination du contrat régional de bassin versant et du contrat territorial, relève de la responsabilité d'une structure désignée par la Commission locale de l'eau. L'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, structure porteuse de la Cle, constitue ainsi un point de passage obligé pour tout maître d'ouvrage. Elle a obtenu de la Région et de l'Agence de l'eau des moyens supplémentaires pour coordonner, suivre et évaluer les actions programmées sur son territoire d'action. De nombreux indicateurs particulièrement ciblés ont été définis. Les maîtres d'ouvrage, en collaboration avec l'Observatoire local de l'eau, devront les alimenter. L'Observatoire devra évaluer les résultats par rapport aux objectifs fixés, en matière d'évolution des pratiques, d'amélioration de la qualité des eaux et de réalisation des travaux prévus dans les contrats.

Le Sage appliqué

DOSSIER

Contrat régional du bassin versant et contrat territorial avec l'Agence de l'eau

C'est parti !



Zoom sur les actions les plus contributives des contrats

Protéger les ressources destinées à la production d'eau potable

Les ressources en eau disponibles pour la production d'eau potable manquent cruellement sur le territoire du bassin versant. Plus de 80% des volumes consommés proviennent de ressources éloignées dans les bassins versants voisins. L'objectif des actions programmées consiste à sécuriser l'alimentation en eau potable tant sur les plans qualitatifs que quantitatifs.

Des mesures agrienvironnementales autour des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou

« Depuis mai 2008, le contrat de territoire de l'Agence de l'eau est la voie qui permet aux agriculteurs d'accéder à des mesures agrienvironnementales (MAE) dont les objectifs sont de diminuer l'utilisation d'herbicides et de plafonner la fertilisation », explique Nicolas Chauviré, technicien au service de la ressource au syndicat départe-

mental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique. Les mesures retenues doivent contribuer à améliorer la qualité des eaux des étangs des Gâtineaux et du Gros Caillou où l'on retrouve régulièrement des pics de produits phytosanitaires.

En 2008, presque 300 hectares (ha) de surfaces agricoles sur les 1700 ha que compte le territoire ont été concernés par ces mesures. Un résultat non négligeable si l'on considère que les professionnels ont obtenu les informations tardivement.

Quinze diagnostics ont été réalisés préalablement, étape indispensable au cours de laquelle les agriculteurs apprennent ce que cet engagement implique : « Les aides sont calculées en fonction des coûts de mise en œuvre des mesures », précise Nicolas Chauviré. « Grâce au bouche à oreille, on peut espérer des engagements plus nombreux d'agriculteurs qui attendaient des retours d'expérience pour s'engager. »

Dans le cadre de ces MAE, des modules de formations sont proposés, l'un sur les produits phytosanitaires, l'autre sur la fertilisation. Ces formations sont également ouvertes aux agriculteurs non engagés dans une MAE, et qui pourront alors, soit décider de s'impliquer, soit entrer dans une démarche indépendante.

Des diagnostics de consommation pour économiser l'eau dans les communes

Vendée eau, syndicat départemental d'alimentation en eau potable, propose aux communes des diagnostics de leur consommation en eau. Une démarche qui s'inscrit dans le programme de lutte contre le gaspillage de l'eau lancé par la structure.

Barbâtre, La Barre-de-Monts, Notre Dame-de-Monts et Noirmoutier-en-l'île vont se jeter à l'eau !

« Les diagnostics se déroulent en deux étapes : un pré-diagnostic permet de réaliser un historique des consommations d'eau par branchement sur les cinq dernières années. Un bureau d'études intervient ensuite pour faire l'inventaire exhaustif de tous les bâtiments et proposer des actions

pour réduire les consommations d'eau. Il s'agit souvent de la pose de matériels économes dans les WC, les douches, les points d'eau. Des calculs de coûts d'investissement et de retours sur investissement sont également effectués pour aider les communes dans leur démarche », explique Marylaure Bernier, ingénieur au service gestion de la ressource en eau à Vendée Eau. En 2009, de nouveaux diagnostics seront proposés.

Améliorer la qualité des eaux du bassin versant

Des aides pour l'assainissement collectif des communes entre 1000 et 2000 habitants

En matière d'assainissement, la priorité est d'améliorer les stations d'épuration notamment les plus grandes, car leurs rejets ont un impact important sur le milieu.

Mais la Cle a fixé dans le Sage pour les stations d'épuration de plus de 1000 équivalents habitants, du fait des faibles débits des cours d'eau alors que les normes européennes ne concernent que les stations de capacité supérieure à 2000 habitants. Quatre ouvrages d'épuration localisés dans les bassins versants prioritaires du Falleron et de l'Étier de Sallertaine bénéficieront du soutien de l'Agence de l'eau dans le cadre du contrat territorial.

Des plans de désherbages* prévus pour la moitié des communes du bassin versant

Les produits phytosanitaires sont dangereux pour notre santé. Ils ne doivent donc être utilisés que dans des situations ultimes. Pour être efficace, les usagers doivent agir collectivement pour diminuer la consommation des produits.

Les communes ne sont pas les plus grandes consommatrices, mais elles utilisent des volumes non négligeables pour l'entretien des espaces verts et de la voirie, souvent des zones à risque important.

C'est la raison pour laquelle de nombreuses communes se sont engagées à élaborer un plan de désherbage. Ces démarches s'accompagnent d'une action de sensibilisation des citoyens afin d'expliquer les modifications apportées à la gestion de la voirie et des espaces verts.

Améliorer l'état des milieux aquatiques

Dans le sud du marais breton, le syndicat mixte des marais de Saint-Jean-de-Monts et de Beauvoir-sur-Mer s'engage dans un contrat restauration-entretien (CRE), outil d'intervention de l'Agence de l'eau, qui propose diverses actions en faveur de la restauration des milieux aquatiques. Des actions qui s'inscrivent dans les deux contrats : régional et territorial. >>>

POUR EN SAVOIR PLUS

LES CONTRATS ANIMÉS

Le Contrat régional de bassin versant (CRBV)

La gestion de la ressource en eau est une priorité de la Région. En 2005, la collectivité locale a abandonné les opérations ponctuelles au profit d'actions plus cohérentes organisées dans le cadre des Sage. C'est ainsi qu'est né le Contrat régional de bassin versant : un outil de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Le contrat vise à inciter et accélérer la mise en œuvre du Sage à l'échelle du bassin versant pour mieux appréhender les interrelations entre usages et milieux et optimiser les actions collectives. Prévu sur trois ans, de 2007 à 2009, 15 actions bénéficient d'un soutien de la Région des Pays de Loire pour un million d'euros apporté aux maîtres d'ouvrage (35% d'aide).

Le Contrat territorial de l'Agence de l'eau

Les contrats territoriaux constituent une démarche clé dans la mise en œuvre opérationnelle de la Directive cadre sur l'eau visant le bon état des eaux en 2015. Plusieurs communes et syndicats intercommunaux se sont engagés avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne dans un contrat territorial pour la période 2008 - 2012.

Le contrat prévoit un financement de plus de 3 millions d'euros pour un coût global de 12 millions d'euros, soit 35 % des travaux éligibles. Il est à associer à l'enveloppe de 30 millions prévue par ailleurs par l'Agence de l'eau pour le bassin versant de la baie de Bourgneuf dans le cadre de son intervention courante.

*Retrouvez ce sujet dans la Lettre du Sage N°7